



CONDITIONS DE PRÊT DES OUTILS NUMERIQUES ET DES MATERIELS

Les outils numériques et matériels (consoles de jeu, liseuses, enceintes Merlin, etc.) sont empruntables, au même titre que n'importe quel document.

L'emprunt se fait sur une carte Usager majeur Média et pour une durée de 21 jours. Une convention de prêt d'outils numériques et de matériels devra être remplie et signée et une attestation de responsabilité civile devra être fournie.

Au moment du prêt, l'inventaire du matériel présent est fait avec l'utilisateur. Une fiche inventaire (contenant également des photos du matériel) est alors complétée en deux exemplaires. Un exemplaire est conservé par chaque partie. Au moment du retour, la fiche inventaire permet de contrôler le matériel en présence de l'utilisateur. Cette fiche inventaire (indiquant le nom et le prénom ainsi que son numéro de carte) est datée et signée par l'emprunteur au départ comme au retour.

Les outils numériques et matériels sont prêtés dans leur housse de protection. Un mode d'emploi sommaire sera également fourni et nous vous serions reconnaissant de nous les rendre batterie pleine.

Au moment du retour, une fois l'inventaire fait et signé, les médiathèques s'engagent à vérifier le bon fonctionnement du matériel rendu dans un minimum de temps (1 semaine). Pendant ce délai, le prêt est toujours sur la carte de l'utilisateur et donc sous sa responsabilité. Une fois que les vérifications de bonne marche de la console ou de la liseuse sont faites alors le retour sera enregistré.